

ACTE D'ENGAGEMENT

ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

- Objet du marché : *Rénovation et extension de la salle des fêtes*
- Cet acte d'engagement correspond : *(Cocher les cases correspondantes.)*

1.

- à l'ensemble du marché *(en cas de non allotissement)* ;
- au lot n°..... ou aux lots n°..... du marché *(en cas d'allotissement)* ;

(Indiquer l'intitulé du ou des lots tel qu'il figure dans l'avis d'appel à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

2.

- à l'offre de base.
- à la variante suivante :
 - Part de l'enveloppe financière 314 505,00 € HT, soit 377 406,00 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20 %

L'enveloppe financière affectée aux travaux a été définie au mois de 09/2024 dit mois de référence.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DU TITULAIRE OU DU GROUPEMENT TITULAIRE

Article 2.1 - Identification et engagement du titulaire ou du groupement titulaire

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché décrites à l'article 2 du CCAP du marché, et conformément à leurs clauses,

- Le signataire
 - s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

- engage la société SARL MARCHAND GAZEL (GAZEL Architecture) sur la base de son offre ;

11 rue Général Duparge
14000 CAEN
Tél : 02 31 15 22 88
Courriel : agence@gazel-architecture.com
SIRET : 51173413900021

- L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

à exécuter les prestations demandées aux prix et délais d'exécution indiqués aux articles 2.2 et 2.6 de l'acte d'engagement.

Article 2.2 – Forfait de rémunération

Le mois zéro (m0) servant de la base à la révision des prix correspond à la date de remise de l'offre, ou de l'offre finale en cas de négociations ou dialogue compétitif, par le maître d'œuvre.

Mission de base

Le forfait provisoire pour la réalisation de la mission de base est fixé à 39 350,00 € HT soit 47 220,00 € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20 %

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions définies à l'article 8.1.2 du CCAP.

Autres missions de maîtrise d'œuvre SANS OBJET

La rémunération des autres missions de maîtrise d'œuvre est fixée de la manière suivante :

Diagnostic : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

OPC : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

Coordination SSI : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de de ... %

Missions complémentaires

La rémunération des missions complémentaires est fixée de la manière suivante :

- Mission complémentaire 1 [Identifier l'intitulé de la mission] : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %
- Mission complémentaire 2 [Identifier l'intitulé de la mission] : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %
- Mission complémentaire X [Identifier l'intitulé de la mission] : € HT soit € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de ... %

Le forfait provisoire pour la réalisation de la totalité de la mission de base est décomposé dans le tableau annexé (proposition d'honoraires)

Désignation des tranches	Forfait provisoire de rémunération					
	Montant de la tranche ferme		Montant des tranches optionnelles		Montant global tranche ferme + tranche optionnelle	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Tranche ferme mission complète	39 350	47 220			39 350	47 220
Tranche optionnelle 1 (Identifier les éléments de missions / les tranches de travaux)						
Tranche optionnelle ... (Identifier les éléments de missions / les tranches de travaux)						
					39 350	47 220

Article 2.3 – Nature du groupement et, en cas de groupement conjoint, répartition des prestations

(en cas de groupement d'opérateurs économiques.)

Pour l'exécution du marché, le groupement d'opérateurs économiques est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

En cas de groupement conjoint, le mandataire du groupement est :

(Cocher la case correspondante.)

conjoint OU solidaire

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
SARL Marchand Gazel mandataire	Mission complète maîtrise d'œuvre	31 850,00
SARL CONSTRUCTIF	BET Thermique, électricité, CVC	5 200,00
SAS IDEBAT	BET structure	2 300,00

Article 2.4 - Compte (s) à créditer

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

- Co-traitant 1 – Marchand Gazel
- Nom de l'établissement bancaire : CREDIT AGRICOLE NORMANDIE
- Numéro de compte : IBAN FR76 1660 6450 1184 8441 8686 952 / code BIC AGRIFRPP866

- Co-traitant 2 - CONSTRUCTIF
- Nom de l'établissement bancaire : BRED Banque Populaire
- Numéro de compte : IBAN FR76 1010 7007 3600 2210 2672 370 / code BIC BREDFRPPXXX

- Co-traitant 3 - IDEBAT
- Nom de l'établissement bancaire : CREDIT AGRICOLE NORMANDIE
- Numéro de compte : IBAN FR76 1660 6431 1284 8933 1748 074 / code BIC AGRIFRPP866

Article 2.5 - Avance

Je renonce au bénéfice de l'avance : NON OUI

(Cocher la case correspondante.)

Article 2.6 - Durée du marché et délais d'exécution

- La **durée d'exécution** du marché démarre à compter de :

(Cocher la case correspondante.)

la date de notification du marché, qui vaut ordre de service de démarrage ;

la date de notification de l'ordre de service de démarrage ;

jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement applicable aux marchés de travaux, qui correspond à l'achèvement de la mission de maîtrise d'œuvre.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est estimée à 24 mois

▪ **Durée prévisionnelle des travaux**

La durée prévisionnelle d'exécution des travaux est estimée à 12 mois, à compter de la date de notification des ordres de service de démarrage aux entrepreneurs.

▪ **Délais d'exécution**

Les délais de remise des documents propres à chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'esquisse	Sans objet	semaines
Diagnostic (pour les opérations de réhabilitation)	Sans objet	semaines
Etudes d'avant-projet sommaire (APS)	3	Semaines
Avant Projet Définitif/Dossier de permis de construire	2	Semaines
Etudes de projet	6	Semaines
Dossier de consultation des entreprises	2	Semaines
DOE architecte	2	Semaines

Le point de départ des délais de présentation des documents est fixé à l'article 6.5.2 du CCAP.

ARTICLE 3 – SIGNATURE DU MARCHÉ

Article 3.1 – Signature du marché par le titulaire individuel :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Article 3.2 – Signature du marché en cas de groupement

Les membres du groupement d'opérateurs économiques désignent le mandataire suivant (article R. 2142-24 du Code de la commande publique) :

SARL Marchand Gazel (GAZEL Architecture)

Les membres du groupement ont donné mandat au mandataire, qui signe le présent acte d'engagement :

(Cocher la ou les cases correspondantes.)

- pour signer le présent acte d'engagement en leur nom et pour leur compte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché public ;
(joindre les pouvoirs en annexe du présent document.)
- ont donné mandat au mandataire dans les conditions définies par les pouvoirs joints en annexe.
(Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Les membres du groupement, qui signent le présent acte d'engagement :

(Cocher la case correspondante.)

- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour les représenter vis-à-vis de l'acheteur et pour coordonner l'ensemble des prestations ;
- donnent mandat au mandataire, qui l'accepte, pour signer, en leur nom et pour leur compte, les modifications ultérieures du marché ;
- donnent mandat au mandataire dans les conditions définies ci-dessous : (Donner des précisions sur l'étendue du mandat.)

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Jérôme GAZEL Gérant SARL Marchand Gazel	Caen Le 10/10/24	 <p>GAZEL Architecture 11 rue Général Duparge 14000 CAEN 02 31 15 22 88 / gazel-architecture.com Siret 511 734 139 00021 APE 7111z</p>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

ARTICLE 4 – IDENTIFICATION ET SIGNATURE DE L'ACHETEUR

▪ Désignation de l'acheteur :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou l'invitation à confirmer l'intérêt.)

Commune de Janville
145 rue Haute
14670 JANVILLE
SIRET : 21140344900013

▪ Nom, prénom, qualité du signataire du marché:-

(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

Monsieur Henri LEHUGEUR, maire

▪ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article R. 2191-60 du Code de la commande publique (nantissements ou cessions de créances) :

(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

Christelle MALHERBÉ
02 31 39 12 33 mairiejanville14 @wanadoo.fr

▪ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :

(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

SGC Val de Littoral, Mme LAUR, 6 place Gambetta
14048 Caen CEDEX

▪ Imputation budgétaire :

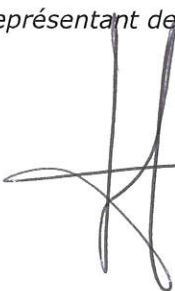

Numero de marché 2024-001

[Pour l'Etat et ses établissements] : (Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Janville, le 6/11/2024

Signature

(Représentant de l'acheteur habilité à signer le marché)



Le Maire
Henri LEHUGEUR

ANNEXE FINANCIÈRE A L'ACTE D'ENGAGEMENT

[Le candidat ou le groupement peut substituer à ce modèle d'annexe un document au format libre à condition qu'il comporte impérativement la répartition par éléments de la mission de base, la proposition en matière de montants journaliers et le cas échéant, la répartition des autres missions de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires définies dans le CCTP.]

Part de l'enveloppe financière affectée aux travaux : 314 505,00 € HT

Forfait provisoire de rémunération : 39 350,00 € HT

Répartition des montants par éléments de mission et, le cas échéant, entre membres du groupements

Voir proposition d'honoraires page suivante

Cout journalier servant de base aux modifications du marché de maîtrise d'œuvre

Cotraitants	Nature de l'intervenant	
	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres	Préciser a qualité de l'intervenant Direction / Chef de projet / Assistant – Technicien / Autres
	Montant journée	Montant journée
Cotraitant 1	420,00 € HT	350,00 € HT
Cotraitant 2	€ HT	€ HT
Cotraitant 3	€ HT	€ HT
Cotraitant ...	€ HT	€ HT

Proposition d'honoraires

Mission de Maîtrise d'œuvre

Rénovation et extension de la salle des fêtes Commune de Janville (14)

Caen, le 10 octobre 2024

Montant estimé des travaux en phase faisabilité, V6 HT **314 505,00** € HT
 Taux honoraires **12,51%**
 Montant provisoire des honoraires **39 350,00** € HT

Pour conformité à la solution
proposée par le
Géotechnicien ERDA

Tableau de répartition des honoraires		Architecte mandataire		ECONOMIE/MOE EXE		BET THERMIQUE		BET Electricité/CVC		BET Structure	
		%	Montant HT.	%	Montant HT.	%	Montant HT.	%	Montant HT.	%	Montant HT.
ELEMENTS DE MISSION AU POURCENTAGE											
APS	Avant-Projet Sommaire		2 000,00		700,00		700,00		600,00		
AV/PC	Avant-Projet Définitif/Permis de Construire		3 900,00		2 500,00				1 400,00		
PRO	Etudes de projet		11 000,00		2 700,00				2 000,00		2 300,00
ACT	Assistance passation contrats de travaux		1 350,00		850,00				500,00		
	TOTAL HT.	100%	18 250,00	37,0%	6 750,00	21,9%	700,00	24,7%	4 500,00	12,6%	2 300,00
ELEMENTS DE MISSION AU POURCENTAGE											
VIS/EXE	visa des documents et plans d'exécution		1 400,00		1 400,00						
DET	Direction de l'exécution des contrats de travaux		18 500,00		3 500,00				15 000,00		
AOR	Assistance pour la réception des travaux		1 200,00		700,00				500,00		
	TOTAL HT.	100%	21 100,00	26,5%	5 600,00	73,5%	15 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes à créditer											
Nom de l'établissement bancaire		Architecte mandataire		ECONOMIE/MOE EXE		BET THERMIQUE		BET Electricité		BET Structure	
n° de compte IBAN		GAZEL Architecture		CREDIT AGRICOLE NORMANDIE		CONSTRUCTIF		CONSTRUCTIF		IDEBAT	
Code BIC		AGRIFRPP866		FR76 1660 6450 1184 8441 8686 952		FR76 1010 7007 3600 2210 2672 370		BRED		CREDIT AGRICOLE NORMANDIE	
				AGRIFRPP866		BREDFRPXXX		AGRIFRPP866		FR76 1660 6431 1284 8933 1748 074	

GAZEL Architecture
 11 rue Général de Saligny 14000 CAEN
 02 31 15 22 86 / gazel-architecture.com
 Siret 511 744 136 00021 APE 7 111Z

Jérôme GAZEL, représentant du mandataire